



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 16 septembre 2014
18 heures 30

SL/MG

N° 001747

**Ressources
Humaines - Mise à
disposition d'un
agent auprès de
l'association Idéo
Formation**

Affiché le :

Le mardi 16 septembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON, Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

Vu, le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu, le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, article 35-1.

Vu, la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique qui a renforcé le régime juridique de la mise à disposition des fonctionnaires et agents publics qui devient une des modalités de la mobilité des fonctionnaires.

Les conditions de la mise à disposition ont été ainsi largement réformées : elles font l'objet, pour la fonction publique territoriale, du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 cité en référence qui se substitue au décret antérieur du 8 octobre 1985.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition auprès de l'association Idéo Formation, un agent du service des espaces verts, pour une durée totale de 37 jours, soit 259 heures, sur une période allant du 7 novembre 2014 au 19 juin 2015.

Les objectifs de l'association idéo formation sont :

- **Accompagner** les personnes jeunes et adultes dans un processus d'orientation en adéquation avec leurs centres d'intérêts, leurs tempéraments, leurs compétences, leurs atouts, leurs contraintes et le bassin d'emploi.
- **Faire acquérir** des aptitudes et des savoirs techniques préparant les jeunes à une formation qualifiante.
- **Former** des personnes jeunes et adultes dans le but d'acquérir une certification professionnelle de Niveau V (CAP).
- **Mobiliser** les personnes sans projet ou en rupture de projet, ainsi transformer cette remobilisation en une véritable étape vers un retour à l'Emploi.
- **Elaborer** et mettre en œuvre un projet professionnel réaliste et réalisable au vu des contraintes de santé (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé).
- **Réaliser** des bilans de compétences pour des salariés dans le cadre des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (Uniformalion...) ou du DIF (Droit Individuel à la Formation).
- **Suivre, Favoriser et Impulser** une dynamique de recherche d'emploi dans le but de reclasser les personnes dans un emploi stable et durable.
- **Aider à supprimer** les freins et amener les personnes à résoudre leurs problématiques sociales en amont de l'Insertion Professionnelle.
- **Informer** sur la réalité économique, apporter des connaissances et des outils pour optimiser les recherches de stages, les entretiens d'examens ou d'embauches futures.
- **Faire découvrir** et apprendre les outils informatiques aux personnes retraités.
- L'agent mis à disposition, avec son accord, interviendra sur l'action CAPA Travaux Paysagers.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition un agent du service des Espaces Verts auprès de l'association Idéo Formation à compter du 7 novembre 2014 ce jusqu'au 19 juin 2015 pour une durée totale de 37 jours.

PRECISE, que l'association Idéo Formation participera au coût de la mise à disposition et procédera au remboursement des heures effectuées à hauteur de 11 euros de l'heure, soit un total de 2 849 euros.

PRECISE, que les titres de perception seront établis trimestriellement.

AUTORISE, Monsieur le Maire à négocier, établir et conclure la convention venant en application de la présente ainsi que tout acte et document relatifs à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL